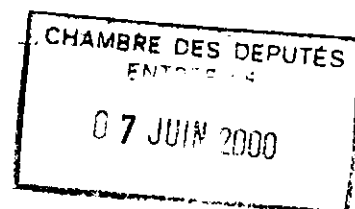


MINISTÈRE DE LA CULTURE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Réponse à la question parlementaire de M. le Député Mars di Bartolomeo
conc. le Conseil National du Livre

En réponse à la question parlementaire de M. le Député conc. le Conseil national du Livre, j'ai l'honneur d'apporter les réponses suivantes:

(1) Généralités:

Le Conseil National du Livre, créé le 15 janvier 1998 remplit une fonction consultative au sein du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est composé de représentants attirés des professionnels du livre au Grand-Duché, à savoir :

- 1) La Bibliothèque Nationale,
- 2) L'Association des Bibliothécaires, Archivistes et documentalistes,
- 3) Les Archives Nationales,
- 4) Le Centre National de Littérature,
- 5) L'Association des écrivains (LSV),
- 6) La Fédération luxembourgeoise des éditeurs de Livres,
- 7) La Fédération luxembourgeoise des Libraires,
- 8) L'Association Internationale pour la lecture,
- 9) L'Agence luxembourgeoise d'Action culturelle,
- 10) Le département " Littérature et Théâtre " au Ministère de la Culture,
- 11) Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

L'utilité majeure de cette institution réside dans la réalisation d'un forum de discussion et de partage des compétences entre le Ministère et les acteurs du livre au Grand-Duché.

2. Bilan des travaux 1998 - 2000

En vertu du règlement d'ordre interne il fut procédé à la création de groupes de travail destinés à travailler à la concrétisation de projets soumis au Ministère par les parties intéressées.

2.1 La promotion du livre luxembourgeois à l'étranger

a) En collaboration avec le LSV (Lëtzebuenger Schrëftstellerverband) un groupe de travail a élaboré un fichier ciblé d'adresses d'institutions culturelles à l'étranger susceptibles de s'intéresser au livre luxembourgeois.

Les 250 adresses qui ont été recueillies ont été analysées en fonction des demandes et des besoins effectifs dans le cadre des programmes de coopération et des accords culturels, avec l'appui logistique du Ministère des Affaires Etrangères (courriers aux services diplomatiques /intermédiaires privilégiés), des Ambassades (distribution locale, contact direct avec les organismes intéressés) et des services de la Bibliothèque Nationale (gestion et envois)

Les programmes suivants ont été réalisés:

* Etats-Unis :

- 25 adresses de bibliothèques universitaires
- 2.000 ouvrages luxembourgeois envoyés en 1999 et 2000;
- exposition de livres luxembourgeois à la Library of Congress à Washington D.C. de février à octobre 1999, à la " Western European Acquisition Unit".

* France :

- contacts et concertation avec la Bibliothèque Nationale de Paris (en cours)
- 1.000 ouvrages luxembourgeois envoyés entre 1998 et 2000
- développement de la présence luxembourgeoise au Salon du Livre à Paris
- contacts avec la Maison des Ecrivains (en cours)
- concertation en cours avec Metz (Association " Le Livre à Metz ") et avec Nancy (" Le Livre sur la Place ").

* Belgique :

- Développement de réseaux de diffusion du livre grand- ducal dans la région du Luxembourg belge, dans le cadre d'un projet de coopération visant à terme la création d'un observatoire littéraire de la Grande Région.

*Allemagne :

- 1000 ouvrages luxembourgeois envoyés en 1999;
- contacts avec la Bibliothèque Nationale pour la constitution de stocks " Luxemburgensia "
- contacts avec l'université de Trèves pour son département de la langue luxembourgeoise
- contacts avec l'université d'Oldenburg : collaboration étroite envisagée avec nos auteurs et nos éditeurs.

* Québec:

- 1.000 ouvrages envoyés aux universités.
- contacts en vue d'activités futures avec nos auteurs et nos éditeurs, en particulier dans le cadre du Grand salon du Livre à Montréal en 2001

* Grèce

- 600 ouvrages envoyés entre 1998 et 2000 pour les Journées de la Francophonie et prix de concours littéraires

* Danemark

- envoi d'une centaine d'ouvrages en 2000. Utilisation : Journée de la Francophonie : manifestation littéraire des pays membres de l'Union Européenne

* Cap Vert

- un premier envoi d'une vingtaine d'ouvrages marque une première étape en vue d'une collaboration suivie à l'avenir. Événement en 2000 : exposition du livre francophone (5 juillet).

Remarque : Au terme de cette première grande campagne de diffusion du livre luxembourgeois à l'étranger, les stocks du Ministère sont en partie épuisés. Conformément aux dispositions budgétaires actuelles, une relance de la campagne est prévue pour 2001. Le Conseil National du Livre soumettra ses propositions ad hoc.

Le Conseil National du Livre s'applique à définir le mode de présentation le plus adéquat du livre luxembourgeois à l'occasion des foires et salons du livre. Ainsi une mise en commun des différents intérêts corporatistes (auteurs, éditeurs, libraires) permet d'avancer en direction d'une vitrine grand-ducale répondant à l'ensemble des critères commerciaux et non-commerciaux en relation avec le livre qui est à considérer à la fois comme un bien patrimonial et un produit économique.

2.2. Lectures dans les écoles

Un groupe de travail du Conseil National du Livre a établi une liste des adresses de tous les auteurs luxembourgeois désireux de lire dans les écoles, avec indication, pour chaque auteur, du niveau d'enseignement, du genre littéraire choisi et de la langue. Chaque enseignant aura dès lors la possibilité de faire son choix et de contacter " son " auteur directement.

Par ailleurs, ce même groupe a établi une liste comportant les personnes-ressources (=les antennes locales) dans les établissements secondaires du pays. Cette liste pourra servir aux auteurs ainsi qu'à toute personne désireuse d'organiser une manifestation dans un établissement quelconque.

Une fiche individuelle à remplir par chaque auteur participant devra permettre de régler les frais de route et les honoraires.

Le dossier sera transmis au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports pour être inclus dans un prochain "Courrier de l'Éducation nationale".

2.3. Reconsidération des critères pour les primes à la publication

Un groupe de travail du Conseil National du Livre étudie actuellement le dossier des primes à la publication (en faveur des auteurs) en vue de définir de nouveaux critères permettant aux comités de lecture de répartir les primes de façon équitable et objective, dans le respect de la qualité intrinsèque de chaque ouvrage soumis.

CONCLUSION

Le Conseil National du Livre permet à l'administration de s'adjoindre l'expérience, le savoir-faire et les relations professionnelles des acteurs sur le terrain en vue d'élaborer une politique du livre luxembourgeois qui sache prendre en compte la complexité des attentes et des besoins de tous ceux qui font que le livre existe et soit lu.

Les dossiers suivants seront traités au cours de l'exercice 2000:

- aide à la traduction
- Sélection de livres pour le programme de promotion de la littérature luxembourgeoise à l'étranger